

# Mon tableau budgétaire vierge

Guide indépendant · version 1.0 · 2026-10-27

A4 grands caractères · texte principal 17 points.

Faire le point sur papier sur les dépenses et les ressources, sans calcul automatique ni estimation de droit.

## Les points à préparer

1. Choisir la même période pour toutes les lignes : mois ou année ; l'indiquer sur le papier.
2. Recopier uniquement les montants connus et garder séparées les aides demandées des aides effectivement accordées.
3. Distinguer dépense ponctuelle, dépense régulière et coût restant après les aides déjà confirmées.
4. Confirmer toute prestation, condition et financement avec l'organisme compétent avant de s'engager.
5. Ce tableau ne constitue ni un bilan financier professionnel ni une demande d'aide. Ne pas le renvoyer au site.

## Dépenses à examiner sur la période choisie

| Poste               | Montant connu | Ponctuel ou régulier | À confirmer avec |
|---------------------|---------------|----------------------|------------------|
| Logement et énergie |               |                      |                  |

|                  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|
| Aide ou services |  |  |  |
| Transport        |  |  |  |
| Équipement       |  |  |  |
| Autres dépenses  |  |  |  |

## Ressources : distinguer accordé et envisagé

| Ressource ou aide           | Montant confirmé | Période | Demande en cours |
|-----------------------------|------------------|---------|------------------|
| Ressources habituelles      |                  |         |                  |
| Aides accordées             |                  |         |                  |
| Autres ressources           |                  |         |                  |
| Aide envisagée (sans total) |                  |         |                  |

## Mes notes, sur papier ou dans mon fichier personnel

---



---

## Sources pour vérifier les repères

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/principaux-interlocuteurs/centre-communal-ou-intercommunal-daction-sociale-ccascias>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38589>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14202>

Repères documentaires, sans approbation professionnelle attestée. Les conditions et coordonnées peuvent évoluer.

Ne transmettez aucun dossier personnel au guide. À compléter hors du site. Ce document ne remplace pas un professionnel ou un organisme compétent.